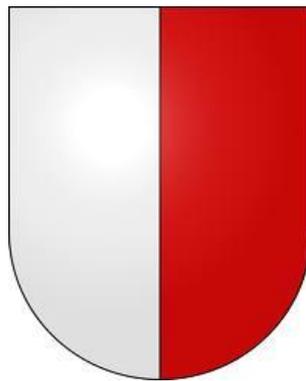


Conseil Communal de
Payerne

Commission de Gestion



Rapport 2020

Table des matières

Table des matières	2
Rapport du président	4
2. Rapport de la sous-commission 1.....	8
2.1 Sports et place de sport	8
2.1.1 Préavis n°08/2015 Réfection du Stade municipal et achat de matériel d'athlétisme	8
2.2 Urbanisme	9
2.2.1 Préavis n°23/2015 Modification du PQ La Coulaz	9
2.2.2 Préavis n°16/1999 PGEE - PDDE – SIT.....	9
2.3 Bâtiments	9
2.3.1 Préavis n°16/2017 Démontage de la halle de stockage n° ECA 2861 située sur la parcelle RF n° 3503. Le crédit accordé était de CHF 310'000.-	9
2.3.2 Ancien abattoir de Payerne	9
2.4 Ligne de bus.....	11
2.5 Service des eaux	12
2.5.1 Chlorothalonil dans l'eau potable	12
2.6 Anciens préavis non clôturés	13
2.7 Système de contrôle interne de la Commune	14
3. Rapport de la sous-commission 2.....	16
3.1 Aéroport	16
3.1.1. Incidence de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'aéroport.	16
3.2 Migration de l'ERP communal GEFI.....	17
3.2.1. Ressources humaines	17
3.3 Aménagement de passages à mobilité douce	18
3.3.1 Plan directeur communal	18
3.3.2 Place de la Concorde.....	18
3.4 Marché hebdomadaire.....	19
3.4.1 Evolution du marché hebdomadaire	19
3.5 Action Ville propre.....	20
3.5.1 Evolution de la situation	20
3.5.2 Objectifs et mesures envisagées.	20
3.6 Sécurité publique	21
3.6.1 Système de contrôle de stationnement EpsiPOL	21
3.6.2. Conflits d'intérêts	21
3.6.3 Médiateurs urbains.....	22
3.7 Covid-19.....	23
3.7.1 Télétravail	23

3.7.2	Jours fériés.....	23
4.	Rapport de la sous-commission 3.....	25
4.1	Bâtiments.....	25
4.1.1	Préavis n° 11/2017 Remise en état du bâtiment du Café du Marché à la suite de l'incendie du 23 avril 2017	25
4.1.2	Préavis 13/2017 Travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur dans le bâtiment des Régents (Orientation Professionnelle).....	25
4.1.3	Préavis n° 01/2018 Assainissement du Bâtiment des Services d'Exploitation (BSE) - Etape 2.....	26
4.1.4	Préavis n° 08/2018 Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes	26
4.2	Urbanisme	27
4.2.1	Préavis n° 18/2017 Demande de crédit pour l'étude de redimensionnement des zones à bâtir et rétablissement du Plan Partiel d'Affectation des Hameaux de Vers-chez-Savary, Corges, Vers-chez-Perrin et Etrabloz.....	27
4.3	Routes.....	27
4.3.1	Préavis 04/2016 Nouveaux travaux EU-EC-EP et aménagements routiers sur les rues Thomas, Croix-Blanche et Montpellier.....	27
4.3.2	Préavis 20/2016 Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles	27
4.4	Ventes, achats, échanges immobiliers	28

Rapport du président

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission nommée par le Conseil Communal pour l'étude de la gestion et des comptes 2016-2021 a l'honneur de vous présenter son rapport.

La commission est composée des membres suivants :

- Monsieur Francesco Delle Donne
- Monsieur Christian Marguet
- Monsieur Serge Blaser
- Madame Delphine Morisset
- Monsieur Juan Carlos Regadera
- Monsieur Philippe Pillonel
- Madame Sabine Pillonel
- Monsieur Philippe Savary
- Monsieur Serge Grognez (Président)

Conformément à l'art. 52, al. 4, let. J du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion vous fait part de son rapport sur le résultat de ses investigations.

Ainsi, la commission s'est réunie 4 fois en séance plénière entre les mois de novembre 2020 et d'avril 2021.

Le tableau de la page suivante illustre l'organisation de la Commission de gestion selon l'organigramme de l'administration communale.

Présidence : Serge Grognez (PSIP)		
Sous-commission 1	Sous-commission 2	Sous-commission 3
P- Francesco Delle Done (PLR)	P - Serge Blaser (PLR)	P - Philippe Pillonel (PLR)
Serge Grognez (PSIP)	Delphine Morisset (UDC)	Philippe Savary (PSIP)
Christian Marguet (UDC)	Juan Carlos Regadera (PSIP)	Sabine Pillonel (UDC)

INFRASTRUCTURES ENVIRONNEMENT VIGNES	BATIMENTS FORMATION SPORT	ADMINISTRATION GENERALE PROMOTION ECONOMIQUE	FINANCES AFFAIRES SOCIALES SANTE CULTURE	URBANISME TRAVAUX ABBATIALE
A. JOMINI	J.MORA	E.KUNG	E.NOVERRAZ	A.BERSIER
Secteur des eaux	Ecoles	Administration générale	Finances	Urbanisme, police des constructions et salubrité
Réseau d'égouts / STEP	Bâtiments divers, bâtiments scolaires, Les Cluds, concierges et ateliers	Promotion économique, Aéroport, Coreb / ARBV	Centre social régional / Agence d'assurances sociales / Affaires sociales communales, présidence	Routes
Environnement et énergie	Sport et places de sports	Ventes, achats, échanges immobiliers	Santé	Parcs et Promenades
Planification routière	Cultes et lieux de cultes	Société Industrielle et Commerciale	Réseau Nord Broye	Voirie - EDP
Cours d'eau	USL	Archives	ARAJ, présidence	Eclairage public
Domaines et forêts		Swiss aéroport SA	ASIPE, délégué	EMS / FOREMS
Location de terres		ABSMAD	Culture	Abbatiale - Musée
FEU - PCI		Informatique	Jeunesse et intégration CCSI	Swiss aéroport SA Délégué
Déchets ménagers		Sécurité publique SPOP		Office du Tourisme Délégué
Déchets carnés		Cimetière/ Inhumations		Société Industrielle et Commerciale Délégué
Parc aux biches		Naturalisations		
Vignes et cave		Société de Développement		
Mobilité		Office du Tourisme		
Ligne de bus				

Selon le règlement du Conseil communal, la Commission de gestion s'organise de manière indépendante. Deux de ses missions principales consistent à s'assurer de l'exécution des décisions prises par le Conseil et de rapporter sur le résultat de ses investigations.

Lorsque la Municipalité présente des préavis, ces derniers sont étudiés par une commission ad hoc, puis le Conseil les accepte ou les refuse en votation.

Une fois que les préavis sont acceptés, la Commission de gestion doit pouvoir suivre les travaux et s'assurer de la bonne exécution de ceux-ci, tant du point de vue financier que réalisation. Il est dès lors très important pour la Commission de gestion de disposer de tous les éléments nécessaires pour le suivi.

Sans vouloir polémiquer, je ne peux m'empêcher de revenir sur le préavis n° 16/1999 PGE – PDDE – SIT. Lors de cette dernière législature, la Commission de gestion est revenue à plusieurs reprises en avant, pour élucider le non bouclage de ce préavis, vieux de plus de vingt ans. Finalement, la Municipalité nous a présenté un nouveau préavis pour boucler le préavis initial, à cause d'un dépassement financier important. Avec les différentes explications fournies par la Municipalité, force est de constater que c'est très compliqué à boucler un vieux préavis, lorsque la plupart des chefs de service, ayant géré ce dossier, ne font plus partie de l'administration communale. En outre, je pense aussi que la mise à jour du site de la Commune n'est pas une grande réussite pour le suivi des préavis.

Par conséquent, la Commission de gestion 2016 – 2021 encourage la Municipalité et tous les services concernés à bien collaborer. Ceci, afin que la prochaine Commission de gestion puisse remplir sa mission, le mieux possible et au plus près de sa conscience. Mais nous relevons aussi la volonté de vouloir sans cesse s'améliorer et s'entraider.

Pour terminer, nous tenons à remercier la Municipalité, les différents chefs de service et l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur disponibilité, sans qui, la Commission de gestion ne pourrait accomplir son mandat.

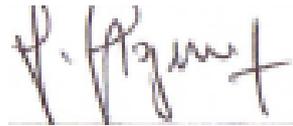
Conclusions :

Après avoir pris connaissance *du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2020*, la commission de gestion vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers :

1. D'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2020 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de gestion
Le président



Serge Grognez

Payerne, le 10 mai 2021

2. Rapport de la sous-commission 1

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 1 était composée de Messieurs :

- Christian Marguet
- Serge Grognez
- Francesco Delle Donne (président rapporteur)

La sous-commission 1 a tenu 4 séances entre le mois de novembre 2020 et le mois d'avril 2021 en sus des séances plénières.

La sous-commission 1 a rencontré Messieurs les Municipaux Julien Mora, André Jomini et Edouard Noverraz. La sous-commission 1 les remercie pour leur disponibilité et des réponses données à nos différentes questions.

2.1 Sports et place de sport

2.1.1 Préavis n°08/2015 Réfection du Stade municipal et achat de matériel d'athlétisme

Selon le rapport de la commission de gestion 2019, on devait recevoir une réponse courant printemps 2020 concernant la procédure juridique en cours impliquant la Commune de Payerne et la société Bachler + Güttinger AG. Les avances de frais au printemps 2020 s'élevaient à CHF 32'000.00 à charge de la Commune. Le Juge de Paix devait rendre sa décision finale de qui en supportera les frais.

Pourrait-on avoir une réponse claire sur le suivi et la situation actuelle de ce préavis ?

La Covid-19 a quelque peu modifié le planning. A la suite des conclusions du rapport d'expertise, nous avons été soulagés d'apprendre que la piste ne souffrait pas de défaut péjorant sa longévité, mais pouvait laisser supposer que des défauts de la sous-couche et d'épaisseur de tartan pouvaient exister. Par contre, c'est difficile à prouver sans nouvelles investigations coûteuses et incertaines.

Dès lors, la Municipalité a pris l'option de négocier une indemnité financière de CHF 30'000.00 assortie de garanties contre d'éventuels défauts de la responsabilité de l'entreprise. Une convention a été établie. Bâchler + Güttinger AG doit encore se déterminer, avec son CA, sur le montant de l'indemnité qui couvrirait nos frais d'investigation et juridiques ainsi que l'abandon du solde retenu dans l'attente de la décision de la Justice de Paix.

Au final, la Commune de Payerne pourrait se retrouver avec une économie d'environ CHF 30'000.00.

La commission de gestion suivra ce dossier lors de l'exercice 2021 et finalisera le cas dans son prochain rapport.

2.2 Urbanisme

2.2.1 Préavis n°23/2015 Modification du PQ La Coulaz

La sous-commission 1 a détecté un mouvement de fond de CHF 2'933.55 sur la balance d'investissement du 30.09.2020 concernant ce préavis. Celui-ci était pourtant annoncé bouclé en décembre 2018.

La Municipalité admet effectivement une erreur. Le montant de CHF 2'933.55 relatif à des achats du secteur des eaux a mal été imputé. La correction sera effectuée par le Service des finances, ce préavis de Plan de Quartier est effectivement bouclé.

2.2.2 Préavis n°16/1999 PGEE - PDDE – SIT

La Municipalité nous avait informé qu'un nouveau préavis complémentaire allait arriver dans le courant de l'année 2020 pour ce dépassement financier de CHF 87'665.70.-. Ce préavis tant attendu n'est arrivé que ces jours (préavis n° 03/2021).

Le préavis en question remonte à 1999 et la dernière écriture comptable à 2009.

Les personnes ayant géré ce dossier n'étant plus là, il a été nécessaire de refaire l'historique de ce long mandat en allant à la pêche aux informations. Cela a permis au final de dresser le nouveau préavis, avec un peu de retard.

2.3 Bâtiments

2.3.1 Préavis n°16/2017 Démontage de la halle de stockage n° ECA 2861 située sur la parcelle RF n° 3503. Le crédit accordé était de CHF 310'000.-

Le déménagement a été réalisé entre 2017 et 2018, la commission de gestion se demande d'où viennent les frais de CHF 29'545.- survenu en 2020.

La municipalité nous répond qu' Il s'agit de l'aménagement intérieur de la halle, soit l'achat et le montage d'éléments métalliques de stockage.

2.3.2 Ancien abattoir de Payerne

La COGES s'inquiète sur l'avenir de ce site non exploité et qui génère quand même des coûts annuels.

La sous-commission 1 aimerait savoir si ce bâtiment est protégé ?

La Municipalité nous informe que les bâtiments des anciens abattoirs sont en note 2 (monument d'intérêt régional) pour le bâtiment principal, l'habitation et les écuries. Le pavillon et la chambre froide sont en note 6 (objet sans intérêt).

Question de la sous-commission 1 : que peut-on espérer modifier des bâtiments ou autres constructions sur cette surface ?

La transformation ou modification de ce site est difficile, car la Division Monument et Sites de la DGIP ne prend formellement position que lors de l'analyse d'un projet concret. Celui-ci n'est pas encore élaboré.

La future activité qui pourrait se développer sur ce site est déterminante de la mise en valeur des éléments existants et des espaces libres à disposition. Un projet de mise en valeur est en cours d'examen.

En allant sur les comptes, nous avons remarqué des frais, qui sont dû à des frais courants (électricité, assurances). Depuis combien d'années, ce bâtiment est inoccupé et génère ce genre de frais ?

L'activité des abattoirs a cessé entre 2012 - 2013. Le bâtiment a servi de stockage pour différents services communaux et pour des sociétés. Les frais annuels sont réduits au minimum et découlent de l'assurance obligatoire ECA et, pour l'électricité, d'une consommation occasionnelle et de la location de compteur.

Quelle est la valeur estimée de ce site ?

Le site a été expertisé pour une valeur de CHF 1.5 mio à la vente en l'état actuel. A cela, il y aurait lieu de déduire le changement d'affectation du site pour environ CHF 80'000.00. Les différents devis : réhabilitation du site / maintien des bâtiments se montent à environ CHF 3 mios.

Quelle sont les divers projets (actuels) pour ce site, car depuis quelque temps on n'en entend plus parler ?

Il faut relever que toutes les démarches entreprises à ce jour par des intéressés, malgré tous les efforts de soutien communal (DDP à tarif échelonné ou à tarif préférentiel), n'ont abouti qu'à des renoncements.

Un projet relativement concret nous a été proposé en fin d'année 2020 et est à l'étude actuellement. Le projet présenté oriente plutôt la stratégie municipale vers une vente du site.

Quelle serait la date butoir avant la réalisation d'un projet dans sur ce site ou de la vente du bien ?

Sous toute réserve, les étapes jusqu'à l'échéance se dérouleront sur 2021-2022.

2.4 Ligne de bus

La COGES a reçu le rapport demandé de la ligne de bus et elle en remercie le/les secteur/s impliqué/s.

Ce rapport est bien complet et nous donne une bonne vision de la gestion de ce nouveau mode de transport.

La sous-commission 1 a voulu avoir quelques compléments suite à celui-ci.

- **Pour améliorer son utilisation et justifier les coûts engendrés, y a-t-il la possibilité de faire des modifications de parcours sur cette première ligne (exemple desservir le cimetière) ?**
- **Toujours dans le but d'améliorer la fréquentation, nous avons remarqué que l'horaire des bus pourrait mieux tenir compte des horaires de début et fin de l'école. Exemple : en déplaçant la pause chauffeur, on pourrait combler un manque du bus à un certain horaire, mais probablement cela déplacera le problème sur un autre besoin.**
- **Comment tenez-vous compte des besoins pour adapter un horaire ?**

Cette ligne de bus a été initiée en priorité pour que les nouveaux habitants des Rives de la Broye puissent prendre le train. C'est donc sur les horaires CFF que s'est calée la ligne de bus. L'année dernière, suite à une demande d'un habitant de pouvoir évaluer le calage du bus sur les horaires des écoles, nous avons sollicité CarPostal, exploitant de la ligne, afin de nous informer des éventuelles possibilités ou contraintes. Il nous a été répondu qu'il était difficile de modifier le tracé ou l'horaire de la ligne de bus sans remettre en question toute la ligne.

En ce qui concerne une extension vers le cimetière, une demande d'évaluation a été soumise à CarPostal l'année dernière. Nous attendons encore une réponse.

La sous-commission 1 aimerait connaître la raison pour laquelle la Municipalité n'a pas communiqué rapidement au Conseil communal que les conventions avec l'HIB et la société Implenla Immobiliers SA n'avaient pas été signées ?

La réponse de la Municipalité : pour Implenla Immobiliers SA, la participation à la ligne de bus était prévue dans le permis de construire. Cette notion n'a cependant pas de valeur contraignante au sens juridique.

Pour l'HIB, la participation à la ligne de bus était liée au plan de mobilité qu'il devait mettre en place (pas encore réalisé).

Ces deux conventions ont été établies par la Commune et envoyées à leur destinataire respectif. S'en est suivi de nombreux allers-retours qui ont fini par enliser les négociations. Au final, ces dernières n'ont jamais été finalisées.

Depuis, les discussions ont repris, des contacts avec de nouveaux interlocuteurs sont établis. Les négociations doivent maintenant permettre de finaliser ces conventions.

La COGES demande des explications à ce sujet et demande à la Municipalité et se demande comment elle va entreprendre les démarches pour faire signer et encaisser le dû ?

La Municipalité répond que pour les Rives de la Broye et l'HIB, des démarches sont déjà en cours et des rendez-vous sont agendés. Certains leviers, liés à des projets futurs, permettent à la Municipalité d'exercer une certaine pression. Il demeure qu'en l'état les négociations de ces participations à la ligne de bus restent difficiles et compliquées.

Remarque :

La sous-commission 1 peine à comprendre avec ce qui a été mis en place, pourquoi l'autorisation de démarrage des travaux ainsi que le permis de construire et le droit d'habitation ont été délivrés sans que cette convention soit retournée signée.

2.5 Service des eaux**2.5.1 Chlorothalonil dans l'eau potable**

La Commission de gestion a demandé les résultats des analyses des différents sites fournisseurs d'eau de la commune, ce qui nous a été fourni, sauf pour ceux du puits de la Vernaz qui distribue la plus grande partie d'eau sur la commune. Nous en remercions les services concernés.

Pour quelle raison c'est le laboratoire de l'Etat de Fribourg qui nous fait les analyses ?

Le laboratoire de l'OFCO Vaud (Office de la consommation) nous a informés fin 2019 que dorénavant les analyses d'eaux communales devraient se faire auprès d'un autre laboratoire. Etant déjà en lien avec le laboratoire cantonal de Fribourg pour les analyses effectuées sur le réseau de l'Entente (Montagny), nous avons décidé de tout regrouper. Dès lors, une fois les prélèvements effectués, un seul voyage suffit pour amener l'ensemble des prélèvements au laboratoire.

Sur les analyses, la remarque comme suit est notée :

"Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon ne répond pas aux exigences fixées par l'OBPD (Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public) pour l'eau potable : il présente en effet une teneur en pesticides dépassant la valeur maximale (fixée à l'annexe 2 OBPD) pour le/s métabolite/s pertinent/s suivant/s du chlorothalonil "

Avec cette mention, qui décide que l'eau est potable ou pas ?

C'est le laboratoire cantonal (OFCO) qui en décide. En effet, les analyses effectuées par Fribourg lui sont transmises.

Pour des émissions TV comme « A bon entendeur » du 1er décembre 2020 : qui a fourni les résultats et informations et qui donne l'accord pour les publier ?

Ces informations sont regroupées par le service Infrastructures et sont transmises au Syndic qui a participé à l'émission radio de la RTS. Ces mêmes informations ont été transmises à la RTS pour son émission TV. Avant de communiquer avec les médias, un contact est pris préalablement avec l'OFCO pour se coordonner sur les éléments à fournir. Il est en effet important de donner une information qui est d'un niveau identique sur l'ensemble du Canton.

Les informations communiquées à ce jour par la Municipalité sont le reflet exact de la situation. L'émission « A bon entendeur » a procédé à ses propres analyses auprès d'un ménage payernois sans en avoir informé la Commune.

A quand la contre-expertise de ces analyses ?

Le prélèvement prévu en début d'année nous a été refusé par le laboratoire cantonal de Fribourg qui ne souhaitait pas tomber dans la polémique. Nous nous sommes alors tournés vers un autre laboratoire. Entre temps, l'OFCO nous a informé qu'à partir de cette date, il prenait la main sur tout ce qui concernait la problématique chlorothalonil. L'OFCO procède ainsi aux analyses sur l'ensemble du territoire cantonal, afin d'en établir une cartographie claire. Ces résultats sont bien sûr communiqués aux communes. Pour Payerne, les analyses de l'OFCO sont prévues pour le mois d'avril 2021.

La Municipalité a prévu une nouvelle information à la population et au Conseil communal en juin prochain. Des informations sur les analyses effectuées par l'OFCO, ainsi que les premiers résultats des essais de filtration entrepris au puits de la Vernaz y seront évoqués.

Les informations communales destinées à la population, comme le document « Chorothalonil - Information à nos abonnés » du 24 décembre 2020, comment gérez-vous sa distribution ?

Une fois le document prêt et validé par la Municipalité, nous l'imprimons et l'amenons à la Poste pour sa distribution. Nous indiquons qu'il doit être distribué à tous, y compris pour les adresses refusant la publicité.

Garantissez-vous que toute la population l'ait bien reçu ?

Passant par la Poste, nous avons la garantie que chaque habitant de Payerne reçoit l'information, du moins celles et ceux qui disposent d'une boîte à lettres.

2.6 Anciens préavis non clôturés

Certains préavis ne figurent plus dans les documents balance des investissements par préavis et suivi d'investissements. A notre connaissance, ils ne sont toujours pas clôturés. Où sont-ils passés ?

La balance des investissements ressortant de notre programme Abacus concerne les investissements de l'année en cours, raison pour laquelle seuls les mouvements 2020 y figurent. Le suivi des investissements figure dans notre rapport de fin d'année. Il peut et doit être mis à disposition de la COGES ou CoFin une fois les comptes annuels clôturés.

On a remarqué, que les préavis n'ayant pas de mouvement financier durant l'année, n'apparaissent pas sur les documents fournis à la COGES. Comment pouvons-nous continuer à suivre ces anciens préavis ?

Un tableau annuel est établi à la fin de chaque exercice comptable. Il y ressort les préavis en cours ainsi que ceux terminés. Ce document doit être consulté une fois les comptes de l'exercice comptable annuel clôturés. C'est-à-dire environ fin mars.

Notre curiosité se porte aussi sur le compte « 430.5090.00 Investissements et préavis en attente » qu'est-il devenu ?

Ce compte reflète les dépenses d'investissements pour lesquelles les préavis ne sont pas encore établis et acceptés par le Conseil communal, sous réserve d'écritures de bouclément aux comptes 2020.

Sur le nouveau site Internet, les préavis plus anciens que 2016 n'y figurent plus. Quelle est la raison de ce choix ?

La refonte du site Internet communal a fait l'objet de plusieurs réflexions et le but était de simplifier au maximum les contenus afin que les internautes trouvent facilement l'information voulue.

En ce qui concerne les préavis, ainsi que la majeure partie des documents adressés au Conseil communal, il a été décidé d'insérer uniquement ceux depuis l'année de début de législature actuelle soit 2016. Il s'agit d'un choix.

Cependant, les coordonnées du Greffe municipal, qui transmet volontiers tout document désiré, sont toujours à disposition sur la page du Conseil communal.

2.7 Système de contrôle interne de la Commune**La sous-commission 1 a demandé le document du système de contrôle interne de la Commune, de un pour pouvoir le consulter et de deux pour pouvoir éventuellement annualiser sa mise en place.**

La Municipalité nous informe qu'elle n'a pas encore mis en place un SCI documenté. L'art. 931 LC « encourage » les communes à mettre un système de contrôle interne adapté à leur taille et à l'importance de leur budget afin que celui-ci soit opérationnel lors de l'entrée en vigueur de MCH2.

A ce jour les démarches nécessaires pour la mise en place d'un SCI documenté et conforme sont encore en phase d'étude. L'objectif étant de mettre en place ce SCI durant l'année 2021.

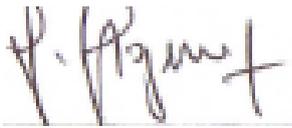
Vœu n°1 :

La sous-commission 1 revient sur le vœu qu'elle a émis l'année dernière (2019) et prend favorablement en considération la réponse de la Municipalité. Dans ce vœu, nous demandons un outil performant pour le suivi des investissements, et obtenir un état des préavis en cours au 30 septembre. La Municipalité nous a répondu favorablement et allait fournir les documents nécessaires.

Ces nouveaux documents choisis par la Municipalité (Suivi d'investissement et Balance des investissements par préavis) sont bien arrivés en mains de la COGES, mais ceux-ci ne suffisent pas. Malheureusement, suite à une mauvaise compréhension, nous ne recevons plus les préavis en cours sans mouvements de fonds et ni les préavis bouclés. De plus, avec la mise à jour du site de la Commune, nous ne pouvons que consulter la législature en cours, soit 2016 – 2021. Or, avec les documents que nous avons reçus en 2019, nous avons clairement découverts des préavis antérieurs à cette législature qui sont encore ouverts et qui nécessitent un suivi. Nous regrettons cet état de fait et nous nous posons la question : comment les nouveaux membres de

la future COGES pourront remplir leur mission en toutes connaissance de cause ? De ce fait, il est impératif que la COGES retrouve des documents adéquats afin d'assumer au mieux sa mission, avoir un suivi détaillé des préavis ouverts.

Pour la sous-commission 1



Serge Gognuz



Christian Marguet



Francesco Delle Donne
Président rapporteur

3 Rapport de la sous-commission 2

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion No 2 était composée de Madame et Messieurs :

- Delphine Morisset
- Juan Carlos Regadera
- Serge Blaser (président-rapporteur)

La sous-commission 2 s'est réunie à 3 reprises en sus des séances plénières et a rencontré Monsieur le Syndic Eric Küng, et Messieurs les Municipaux André Bersier, André Jomini et Edouard Noverraz. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses fournies à nos différentes questions.

3.1 Aéroport

3.1.1. Incidence de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'aéroport.

L'incidence de la crise de la Covid-19 allant au-delà des prévisions initiales et face aux incertitudes quant à sa durée, la sous-commission s'est intéressée quant à savoir si de nouveaux scénarios ont été envisagés.

A ce sujet, Monsieur le Syndic nous confirme la teneur du communiqué de presse publié par la direction de Swiss aeropole SA. Il ressort en effet que la stratégie et le concept de swiss aeropole porte ses fruits puisque malgré la crise sans précédent qui frappe le transport aérien, les derniers mois de l'année ont été marqués par une augmentation significative des vols, avec un total annuel qui dépasse même légèrement celui de 2019. Face à la demande, des investissements sont prévus en 2021 pour l'extension de prestations comme le dégivrage des avions ou pour la construction d'infrastructures telles qu'un bâtiment destiné aux véhicules aéroportuaires. En conclusion, tant la Municipalité que la COREB propriétaires de cette jeune entreprise, considèrent que les résultats atteints lors de cette année de crise mondiale laissent envisager l'avenir de swiss aeropole sereinement.

Fort de ce constat, nous nous sommes malgré tout inquiétés de savoir si une limite a été fixée quant à l'injection de fonds pour le fonctionnement de swiss aeropole SA.

A ce sujet, nous avons été renvoyés au préavis no 01/2017 accepté par le Conseil communal qui prévoyait une aide par une ouverture d'une ligne de crédit de la Commune à 0% d'intérêts. Le montant convenu s'élève à CHF 1'400'000.--. Conformément au préavis no 02/2020, la Municipalité a été autorisée à postposer le prêt de CHF 1'400'000.--en faveur de swiss aeropole SA. Selon la convention de postposition, il ressort des versements en besoins de liquidités de la manière suivante :

CHF 400'000.-- en mars 2020

CHF 350'000.-- en décembre 2020

CHF 300'000.-- en décembre 2021

CHF 200'000.-- en décembre 2022

CHF 125'000.-- en décembre 2023

CHF 25'000.-- en décembre 2024

Monsieur le Syndic nous informe que pour l'heure ce plan de versement est en adéquation avec les résultats financiers obtenus et selon toute probabilité devrait encore l'être à l'avenir.

3.2 Migration de l'ERP communal GEFI

3.2.1. Ressources humaines

Pour la troisième année consécutive la sous-commission s'intéresse à la migration sur le nouveau support informatique, celle-ci prenant plus de temps que prévu. L'implémentation au niveau des RH devant en principe avoir lieu au troisième trimestre 2020, nous avons voulu savoir si elle était maintenant effective et dans la négative quelles sont les raisons qui auraient pu en retarder la migration

Monsieur le Syndic nous a répondu que si la migration des données du personnel de Gefi à Abacus est effective depuis 2018, le développement d'un SIRH (système d'information et de gestion des ressources humaines) a par contre lui pris du retard. Il s'agit d'un projet complexe, probablement à mener par étapes et qui nécessite de pouvoir libérer du temps « projet » au détriment du temps opérationnel, ceci tant au niveau des ressources informatiques que du secteur RH. Nous avons également été rendus attentifs que l'année 2020 a été une année très chargée avec des événements non prévisibles qui ont bousculé le planning d'intention des RH (crise sanitaire et départs de personnes occupant des fonctions clés notamment).

Face à cette accumulation de retard et à notre question ce concernant, il nous a été répondu qu'une échéance a été fixée à l'automne 2021 pour la concrétisation de ce projet. Passé ce délai, la Commune recourra aux services de personnes externes par mandat auprès d'une entreprise spécialisée.

3.3 Aménagement de passages à mobilité douce

3.3.1 Plan directeur communal

Dans notre précédent rapport de gestion, il a été relevé que le plan directeur communal a été mis en attente de la réalisation du plan directeur régional. La sous-commission a dès lors voulu savoir si ce dernier était maintenant disponible.

A cette question, Monsieur Le Municipal André Jomini nous a répondu en portant à notre connaissance que le Plan Directeur communal (PDcom) a fait l'objet de 2 examens préalables au Canton. Le dernier date du 6 février 2017. Ensuite, la Municipalité a décidé en 2017 de geler cette procédure en vue de l'élaboration du Plan Directeur régional (PDr) par la Coreb.

Cette procédure régionale prend plus de temps que prévu, la fin du processus est planifiée en principe pour 2023. De ce fait, la Municipalité a pris la décision en juin 2020 de terminer le processus du PDcom afin de soumettre cette planification pour approbation avant la fin de la législature. Malheureusement en octobre 2020, la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) a demandé de stopper le processus car le Canton allait sortir très prochainement une nouvelle fiche sur l'élaboration des PDcom. Malgré plusieurs relances à la DGTL, la Commune est toujours dans l'attente de cette fiche et le processus est donc à nouveau en attente. Toutefois, la Municipalité essaye de tenir compte des éléments du projet de ce PDcom dans la planification territoriale qui ne devrait donc pas avoir d'impact significatif sur les gros chantiers prévus.

3.3.2 Place de la Concorde

La COGES a souhaité savoir où en était le projet de la Place de la Concorde. La réponse apportée par la Municipalité à notre question est la suivante :

La mise à disposition par la collectivité publique d'un terrain peut être considérée comme une concession de monopole. De fait, l'attribution de cette concession doit alors, selon l'art. 2 al. 7 de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI), faire l'objet d'un appel d'offres non discriminatoire. C'est en particulier le cas lorsque la mise à disposition du terrain porte sur du domaine public ou s'accompagne d'une maîtrise et/ou d'un subventionnement public.

Afin de pouvoir lancer un appel d'offres à investisseurs pour la réalisation et l'exploitation du parking souterrain projeté à la Place de la Concorde, une modification de la politique de stationnement au centre-ville, respectivement de la tarification y relative, demeure indispensable. Aucun investisseur ne sera intéressé à répondre à l'appel d'offres s'il n'est pas certain de pouvoir rentabiliser son investissement.

Pour pouvoir avancer sur ce dossier, un mandat d'étude, dont les premiers résultats sont attendus dans le courant du 2^{ème} trimestre 2021, a été donné au bureau Christie & Gygax afin de proposer un nouveau système de tarification homogène et cohérent sur l'ensemble du centre-ville. A partir de là, il sera possible d'apprécier ce que pourrait générer ce nouveau parking

souterrain projeté et, par conséquent, de pouvoir lancer un appel d'offres public à investisseurs.

3.4 Marché hebdomadaire

3.4.1 Evolution du marché hebdomadaire

Dans notre précédent rapport de gestion nous nous étions déjà intéressés à l'avenir des marchés en relation avec la réouverture de la Place du Marché. Les réponses qui nous avaient été données à l'époque étaient optimistes et laissaient entrevoir un franc succès de ce projet. Force est de constater que ce n'est de loin pas le cas. Consciente que la crise de la Covid-19 n'a pas facilité l'implantation de ces rendez-vous hebdomadaires, la sous-commission s'est quand même intéressée quant à savoir quelle stratégie a été définie pour ces marchés hebdomadaires et si un dialogue a été établi avec les marchands afin de connaître leurs attentes. A ces interrogations il nous a été répondu ce qui suit :

En 2020 avant l'inauguration du 5 septembre, un groupe de travail a été créé et composé de deux membres de la Municipalité, des membres de la SIC, un membre de l'Office du Tourisme, un membre de la Société de Développement et des personnes ressources au sein de l'administration. Une stratégie (style de marchands et marchandises, publicité, animations, identité) a été définie dans ce contexte. Des visites et des comparatifs ont été établis avec plusieurs marchés (fonctionnement, public, marchands, jours, heures, contrats, etc.) Un contact avec les marchands intéressés a été établi et une rencontre a eu lieu en juin pour établir un fonctionnement ensemble. Une inscription a été établie par la Sécurité publique.

En 2021, avec la problématique de la Covid-19, l'hiver et le manque d'expérience de certains exposants, il a été décidé de créer un groupe de travail et d'identifier les processus internes d'une part, et d'intégrer les marchands dans la stratégie d'autre part. Ainsi, après une rencontre et divers échanges, les marchands ont décidé de s'arrêter pour 3 semaines en février 2021.

Les marchands communiquent régulièrement avec la Sécurité publique et Monsieur Dino Belometti. A la vue des volontés et envies parfois disparates, il est souhaité de les inviter régulièrement à des séances et de les rencontrer sur place (samedis et jeudis).

Concernant les tarifs et pour lancer le marché du samedi, il avait été décidé par la Municipalité que les étalagistes présents ne paieraient aucune taxe du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021. Au vu des restrictions Covid-19, la gratuité a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Le tarif fixé est de CHF 5.— le mètre linéaire, pour une profondeur de 3 mètres. Il y aura la possibilité de faire un abonnement pour 6 mois au prix de CHF 75.— ou pour une année au prix de CHF 140.— le mètre linéaire, avec une réduction de 25% pour les commerçants locaux. Les tarifs qui n'ont pas encore été validés (comparatif avec d'autres villes en cours), sont les mêmes pour tous les types de stand. Un supplément sera demandé aux commerçants utilisant de l'électricité.

3.5 Action Ville propre

3.5.1 Evolution de la situation

Ce problème paraissant récurrent la sous-commission a demandé à disposer de la statistique des amendes d'ordres infligées durant les 3 dernières années afin de pouvoir évaluer l'évolution de la situation. Cette statistique nous donne les chiffres suivants :

Dénonciations	2018	2019	2020
Sacs non conformes, mauvais jour ou abandonnés	136	183	182
Déposer et jeter des déchets (papier, mégots, etc)	77	41	18
Uriner sur la voie publique	1	2	2
Cracher sur la voie publique	15	11	2
Ne pas ramasser les crottes de son chien	2	7	2
TOTAL	231	244	206

Sachant qu'en 2020, au vu des missions supplémentaires Covid-19 qui ont été attribuées au secteur de la Sécurité publique et de la mise en place des services minimaux lors du semi-confinement, les chiffres 2020 ne sont vraisemblablement pas en diminution par rapport aux années précédentes.

Cette statistique concerne toutes les dénonciations réceptionnées par la Sécurité publique. Excepté pour les rapports où aucune adresse valable n'a pu être découverte, toutes les dénonciations font l'objet de l'envoi d'une ordonnance pénale. En 2020, cela représentait un montant de CHF 13'020.--. En cas de non-paiement la procédure usuelle est appliquée allant jusqu'à l'envoi de dossiers à l'Office d'exécution des peines pour transformation de l'amende en jours d'arrêt.

3.5.2 Objectifs et mesures envisagées.

Pour 2020, la Commune a stoppé les surveillances en ville par une société privée. Si au début les résultats étaient probants, il s'est avéré par la suite que les contrevenants avaient compris le système et que les résultats étaient de ce fait quasi nuls. Elle s'est alors principalement axée sur les contrôles de sacs poubelles effectués par le secteur Entretien du domaine public. Ces actions peuvent être quantifiées par le nombre de dénonciations effectuées par la Sécurité publique. Au vu de l'évolution des chiffres il semblerait que la répression ne porte pas encore ses fruits, en tout cas à court terme.

Dès lors la résolution de ce problème semble passer par la prévention et les mesures d'infrastructures permettant d'améliorer la situation. Ainsi le service Infrastructure a participé à quelques reprises à des informations dans les classes d'écoles sur la thématique des déchets. De même les écoles sont associées à la journée de ramassage des déchets en ville. Pour 2021, 3 manifestations de nettoyage de la ville sont projetées, deux organisées par la Municipalité et

une par des jeunes avec qui la Commune collabore et met à disposition les moyens nécessaires pour que cette journée de nettoyage se fasse en toute sécurité.

Selon le Municipal André Jomini, la piste actuellement privilégiée par la Municipalité quant à la diminution des incivilités en matière de sacs poubelles passerait par l'intensification des emplacements de containers type « Molok ». Toutefois, une stratégie doit préalablement être mise en place à cet effet.

Cette problématique semblant loin d'être résolue et la population y étant très sensible car associée au sentiment d'insécurité, la COGES ne peut qu'encourager la Municipalité à persévérer dans les mesures de prévention sans pour autant négliger la répression.

3.6 Sécurité publique

3.6.1 Système de contrôle de stationnement EpsiPOL

Le nouveau système de contrôle a été mis en service le 6 octobre 2020. Ces effets sont toutefois difficile à évaluer statistiquement, d'une part en raison des diverses mesures liées à la crise sanitaire, et d'autre part en raison du manque de recul.

Nous pouvons relever qu'avec la modernisation des horodateurs au 1^{er} juillet 2020, où il est nécessaire de rentrer son numéro de plaque, il est dès lors possible de constater les recharges interdites via l'application. Un premier constat peut être fait en ce qui concerne ce genre d'infraction puisque de 93 amendes délivrées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020, nous avons passé à 302 amendes pour ce genre d'infraction entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de la même année.

Intéressée à voir concrètement le fonctionnement de cette application, la sous-commission a demandé à pouvoir accompagner un agent de la Sécurité publique dans l'exercice de ses fonctions. Nous avons ainsi pu voir tous les avantages offerts par le système choisi qui nous a totalement convaincu de par sa simplicité et son efficacité. Nous tenons ici à remercier Monsieur Stéphane Savary, chef de secteur de la Sécurité publique pour son professionnalisme et sa grande disponibilité à l'occasion de cette démonstration.

3.6.2. Conflits d'intérêts

Avant que la presse ne s'empare du sujet suite à la publication du rapport d'audit de la cour des comptes, la polémique enflait déjà concernant un éventuel conflit d'intérêts dans la surveillance des établissements publics. Dès lors nous nous sommes intéressés à voir ce qui figurait dans le règlement communal à ce sujet. A notre question la Municipalité nous a répondu comme suit :

Les éventuels conflits entre des intérêts privés d'un collaborateur et les intérêts légitimes de l'employeur sont réglés par plusieurs articles du Règlement du personnel (RP) figurant au chapitre des obligations des collaborateurs.

Art. 13 : Devoir de diligence, de loyauté et de fidélité : « Les collaborateurs sont tenus au respect des intérêts de la Commune. Ils s'abstiennent de tout ce qui peut porter préjudice à la Commune. »

Art. 14 : Respect des directives et des instructions : « Les collaborateurs doivent se conformer aux directives et instructions de leurs supérieurs et les exécuter avec conscience et discernement. »

Art. 15 : Activités accessoires : Les activités exercées en dehors du travail, rémunérées ou non ne peuvent s'avérer incompatibles avec la fonction.

Art. 23 : Avantages : Cet article est complété par une directive municipale portant sur les « Dons et avantages » entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Art. 24 : Secret de fonction, protection des données, relations avec les médias.

Si l'ensemble de ces articles abordent de plus ou moins près la problématique des conflits d'intérêts, ils ne la traitent toutefois pas de manière directe. Le conflit d'intérêts apparaît ainsi chez une personne physique ayant à accomplir une fonction d'intérêt général et dont les intérêts personnels sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée par son administration ou son entreprise. Dès lors la sous-commission suggère à la Municipalité d'adapter le Règlement du personnel par l'adjonction d'un article supplémentaire ou pour l'ajout d'un paragraphe précisant que le collaborateur doit s'acquitter de la tâche à accomplir avec **neutralité** et **impartialité**.

3.6.3 Médiateurs urbains

En acceptant le préavis no 13/2018, le Conseil communal a donné son feu vert pour l'engagement de 12 médiateurs urbains pour un coût annuel de CHF 26'600.--. Nous nous sommes dès lors intéressé de savoir quel bilan pouvait être tiré après 2 ans d'activité.

Les informations transmises par la Municipalité laissent apparaître qu'actuellement 11 personnes sont sous contrat (5 femmes et 6 hommes). Des demandes régulières sont adressées à la Commune et une liste d'attente a été dressée. Les personnes retenues passent un entretien pour identifier leur profil psychologique. Par la suite, elles doivent suivre une formation de base avec une organisation extérieure qui forme les médiateurs à Yverdon.

Selon notre Syndic, un bilan extrêmement positif peut être relevé. Les binômes sont confrontés régulièrement à différentes problématiques (littering, bruit, etc.). Ils sont parfois le premier maillon de la chaîne de secours. Ils sont reconnus par la Gendarmerie, la Sécurité publique et les agents privés. L'accueil réservé aux médiateurs par la population et les restaurateurs est très positif. Durant leur service, ils sont souvent interpellés par la population pour connaître leur rôle. Des commentaires très positifs ont été émis.

Chaque sortie (4h) est ponctuée par un rapport avec des items précis sur les infractions constatées et les personnes rencontrées. Monsieur Dino Belometti relève les rapports chaque lundi et au besoin transmet les informations aux services concernés. En outre, il tient à jour une

carte de la Commune sur laquelle il recense les sites potentiellement criminogènes afin d'y porter les efforts principaux. Ce rapport ne va toutefois pas plus loin que l'observatoire annuel de la criminalité, qui ne regroupe hormis le Syndic et Monsieur Belometti, que les organismes de sécurité. En résumé. La sous-commission a l'impression que la Municipalité sous-estime l'impact sur la population d'un sujet aussi sensible que l'insécurité.

Vœux n°2 :

Qu'un rapport factuel et circonstancié soit établi annuellement et porté à connaissance de la Municipalité.

3.7 Covid-19**3.7.1 Télétravail**

La crise de la Covid-19 impacte notre quotidien et nécessite un grand nombre de mesures dont le télétravail fait partie. Nous avons dès lors voulu savoir comment le télétravail est réglementé au sein de l'administration communale et quelle est la proportion de collaborateurs concernés. La réponse apportée par la Municipalité est la suivante :

Il n'existe pas de règlement spécifique concernant le télétravail au sein de l'administration communale de Payerne. Il y a lieu de préciser que le télétravail au sein de l'administration s'est mis en réaction à la crise sanitaire, en particulier en mars 2020 lorsque l'ordonnance cantonale a rendu la fermeture des administrations publiques obligatoires et imposé le recentrage des activités sur les missions prioritaires selon le plan de continuité des activités (PCA) de priorités 1 et 2.

La proportion du télétravail a varié en 2020 en fonction de la situation sanitaire et des plans de protection des autorités fédérales et cantonales.

3.7.2 Jours fériés

Le premier paragraphe de l'article 61 du Règlement du personnel est libellé comme suit :

Sous réserve d'une décision contraire prise par la municipalité, les collaborateurs ont congé les jours suivants : le 1^{er} et le 2 janvier, lundi des Brandons, Vendredi-Saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 1^{er} Août, lundi du Tirage, lundi du Jeûne fédéral et Noël.

Hormis les lundis des Brandons ainsi que du Tirage, les autres sont tous des jours fériés officiels du Canton de Vaud. Une réserve étant émise dans l'article du Règlement du personnel concerné, nous sommes passablement surpris de constater que des fériés supplémentaires que l'on pourrait considérer comme à bien-plaire, soient maintenus malgré l'annulation des manifestations. Contrairement à l'annulation des Brandons 2020 qui est intervenue précipitamment, l'annulation du Tirage 2020 à quant à elle pu être anticipée, de même que celle des Brandons 2021. Là où le secteur privé a su réagir, la Commune a conservé le statu quo

malgré le coût que cela engendre pour le contribuable. Dès lors la sous-commission émet le vœu suivant :

Vœux n°3 :

Que l'article 61 du Règlement du personnel communal soit modifié en faisant une distinction entre les fériés officiels du Canton de Vaud et les fériés autres à bien-plaire.

Pour la sous-commission 2



Delphine Morisset



Juan Carlos Regadera



Serge Blaser
Président rapporteur

Rapport de la sous-commission 3

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 3 était composée de Madame et Messieurs :

- Sabine Pillonel
- Philippe Savary
- Philippe Pillonel (président rapporteur)

La sous-commission 3 s'est réunie à 2 reprises, entre les mois de novembre 2020 et mars 2021, en sus des séances plénières. Elle a rencontré Monsieur le Syndic Eric Küng ainsi que Messieurs les municipaux André Bersier, Julien Mora et Edouard Noverraz. La sous-commission les remercie de leur disponibilité et de la transparence avec laquelle ils ont répondu aux diverses questions posées.

La sous-commission présente dès lors le rapport suivant :

4.1 Bâtiments

4.1.1 Préavis n° 11/2017 Remise en état du bâtiment du Café du Marché à la suite de l'incendie du 23 avril 2017

Question : Il semble que l'appartement du 2e étage qui est concerné par le préavis devrait être réalisé depuis le temps. Où en est ce préavis ?

Réponse : Les principaux travaux ont été réalisés en 2017 - 2018. Des travaux liés à la remise en état du bâtiment voisin ont été passablement retardés, ceci en raison de la réapparition de fissures et de problèmes d'infiltration d'eau. Toutefois à ce jour tout est en ordre et les travaux sont terminés. Le décompte final a été approuvé et les dernières indemnités de l'ECA nous ont été versées fin janvier 2021.

L'appartement du 2ème est loué depuis la fin des travaux.

Le préavis peut être clôturé.

4.1.2 Préavis n° 13/2017 Travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur dans le bâtiment des Régents (Orientation Professionnelle)

Le préavis 13/2017 prévoit un investissement pour la rénovation d'un appartement pour un montant de CHF 95'000.-- Jusqu'en 2019, CHF 89'138.-- ont été investis. Le solde de CHF 5'862.-- restant sera-t-il utilisé ? Les travaux sont-ils terminés ?

Réponse : Les travaux (installations électriques) sont terminés depuis 2019 avec un total de CHF 95'169.20

4.1.3 Préavis n° 01/2018 Assainissement du Bâtiment des Services d'Exploitation (BSE) – Etape 2

Selon le planning prévisionnel figurant au point 4 du préavis, la fin des travaux était prévue pour la période : Septembre – novembre 2018.

- Est-ce que des factures sont encore attendues ?
- Est-ce que les travaux sont terminés ?
- Que reste-t-il à faire pour pouvoir boucler ce préavis ?

Réponse : La grande majorité des travaux s'est déroulée en 2019, principalement par le retard de l'intervention du façadier. Des travaux ont encore eu lieu en 2020 notamment pour les installations électriques des barrières d'accès.

Il est encore nécessaire d'effectuer une mise en conformité, exigée par SINEF, des chauffages radiants fonctionnant au gaz dans la halle et les ateliers avant de boucler le préavis. Ceci devrait avoir lieu d'ici le printemps 2021 et une communication sera rédigée au Conseil communal pour la séance du 31 mars 2021.

Dans tous les cas, la limite de l'investissement prévue sera respectée avec un solde d'environ CHF 40'000.-- L'étape I s'était soldée par un investissement de CHF 695'000.-- Pour mémoire, une ultime étape sera encore nécessaire pour terminer l'assainissement de ce bâtiment.

4.1.4 Préavis n° 08/2018 Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes

Question : Où en est ce préavis ?

Réponse : L'étude est terminée depuis 2019. De cette étude, il ressort que les travaux nécessaires de remise en état de la cuisine et de la ventilation nécessitent une planification en plusieurs étapes. Dans la mesure où le planning des investissements ne suffisait pas à couvrir la dépense estimée dans le devis général, le projet a été mis en suspens mais sera repris dans le courant du printemps 2021.

Le montant de cette rénovation avoisine les CHF 3'000'000. -- Un nouveau projet sera présenté par la nouvelle Municipalité.

4.2 Urbanisme

4.2.1 Préavis n° 18/2017 : Demande de crédit pour l'étude de redimensionnement des zones à bâtir et rétablissement du Plan Partiel d'Affectation des Hameaux de Vers-chez-Savary, Corges, Vers-chez-Perrin et Etrabloz

Question Où en est ce préavis?

Dans la procédure il était prévu d'organiser des séances (aux Hameaux) en automne 2019. Une mise à l'enquête publique prévue mai/juillet 2020. Toujours pas de nouvelles à ce jour.

Réponse : La problématique de la Covid-19 ne nous a pas permis d'organiser des séances avec les habitants. Les conditions d'application de la LAT ont fortement évolué et pas toujours dans le bon sens.

Le critère limitatif de révolution démographique a aussi été une nouvelle donnée qu'il a fallu intégrer. Nous avons, de ce fait, changé notre stratégie et avons négocié parcelle par parcelle avec la DGTL (**Direction Général du Territoire et du Logement**).

Nous élaborons actuellement un règlement, puis le projet sera soumis pour examen préalable au Canton. Nous pouvons espérer une mise à l'enquête du PA Hameaux d'ici à cet été/automne.

4.3 Routes

4.3.1 Préavis n° 04/2016 : Nouveaux travaux EU-EC-EP et aménagements routiers sur les rues Thomas, Croix-Blanche et Montpellier

Le préavis 04/2016 prévoyait des travaux d'assainissement en plusieurs étapes avec une fin estimée en octobre 2017. Quels travaux restent à effectuer et quand seront-ils réalisés ? Des dépassements sont-ils à prévoir ?

Réponse : Les travaux de revêtements à la rue à Thomas ont été adaptés à ce qui était prévu initialement afin d'offrir la plus grande durabilité possible. Tout a été évalué au préalable par le bureau d'ingénieurs Kung et Associés SA, mandataire de la Commune. Aucun dépassement sur les travaux n'est à prévoir.

4.3.2 Préavis n° 20/2016 : Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles

Est-ce que le montant encore ouvert dans le cadre du préavis 20/2016 concerne des plaquettes potentiellement encore à commander ?

Réponse : Toutes les plaquettes ont été commandées et le préavis a été bouclé à fin 2019. Après encaissement de la participation des entreprises, il y a eu un dépassement de CHF 514.42 sur un montant accordé de CHF 93'000.--

4.4 Ventas, achats, échanges immobiliers**4.4.1**

Question : Quelles sont, à ce jour, les terrains disponibles en Zone Industrielle sur la Commune de Payerne (sans l'Aéroport) ?

Réponse : A part le DDP que nous avons conclu avec Armasuisse à Champ Cheval (environ 20'000 m²), la Commune n'a plus de terrain industriel ou artisanal à vendre.

Nous regrettons que la Commune ne dispose pas de terrain industriel en propre à mettre à disposition de futures entreprises non liées à l'aéronautique qui voudraient s'installer dans la Commune.

Pour la sous-commission 3

Pillonel Philippe
Président rapporteur



Pillonel Sabine



Savary Philippe